

Département de Charente Maritime
Arrondissement de La Rochelle

Commune
de
ST SAUVEUR D'AUNIS
17540

Objet

**Adhésion à la
convention relative
aux missions
facultatives du CDG
17**

Votants : 17
(Présents 12 : - Pouvoirs : 1)
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 novembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19h00 au Centre Rencontre de Saint Sauveur d'Aunis, sous la présidence de Alain Fontanaud, Maire.

Date de convocation : 15 novembre 2024

Étaient présents :

Mesdames : Marjorie DUPÉ, Christelle SENECHAUD, Nadège FILHON Sabrina GIRAULT, Melissa TOUCHARD, Marie-France DUPONT,
Messieurs : Alain FONTANAUD, Michel ARNAUD, Éric ROBIN, Wilfried GUIGNARD, Marc BALABAUD, Régis LACROIX.

Étaient absents excusés :

Stéphanie GIRE, Bertrand BOUCHER, Maxime LAMBERT, Michel LEDOS, Florence GERMON.

Pouvoirs : Stéphanie GIRE à Marjorie DUPE

Secrétaire de Séance : Marjorie DUPÉ

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la convention-cadre qui permet d'utiliser les missions facultatives proposées par le CDG 17.

Cette convention-cadre a pour objet de définir pour la collectivité, les conditions de recours et d'utilisation des missions facultatives du CDG 17 en tant que partenaire « ressources humaines ».

Les missions concernées sont :

- La paie
- Emploi-missions temporaires
- Soutien aux collectivités
- Prévention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Autorise l'adhésion et la signature de Monsieur le Maire à la convention-cadre annexée à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie conforme,

Le Maire

FONTANAUD Alain

Secrétaire de séance

Marjorie Dupé

